



12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt : **93402937.2**

51 Int. Cl.⁵ : **G09F 3/02**

22 Date de dépôt : **03.12.93**

30 Priorité : **09.12.92 FR 9214811**

72 Inventeur : **Sechet, Raymond**
43 Avenue Leclerc
F-69007 Lyon (FR)

43 Date de publication de la demande :
15.06.94 Bulletin 94/24

74 Mandataire : **Bernasconi, Jean et al**
CABINET LEMOINE ET BERNASCONI
13, Boulevard des Batignolles
F-75008 Paris (FR)

84 Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU NL
PT SE

71 Demandeur : **RHONE MERIEUX S.A.**
17, rue Bourgelat
F-69002 Lyon (FR)

54 **Etiquette autocollante munie d'au moins une partie détachable.**

57 Etiquette autocollante destinée à être placée sur un support et munie d'au moins une partie détachable et d'une partie fixe destinée à demeurer sur le support lors du décollement de la partie détachable, ainsi que d'une languette dépassant de l'étiquette et n'adhérant pas au support, caractérisée en ce qu'elle comprend une bande de décollement (4) qui s'étend entre la partie fixe (3;9) et la ou les parties détachables (1,2) et qui est conçue pour, lors de son actionnement, entraîner avec elle, au moins partiellement, la ou les parties détachables (1,2), puis éventuellement à en être séparée, et en ce que la bande de décollement (4) est conçue pour être maintenue sur le support lorsque l'étiquette est apposée sur celui-ci et présente la languette dépassante (5).

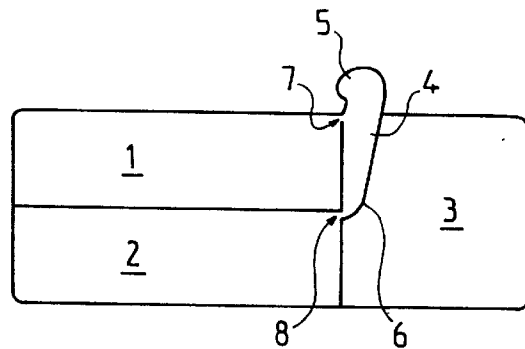


FIG. 1

La présente invention est relative à un perfectionnement apporté aux étiquettes ou vignettes autocollantes aptes à être décollées d'un support pour être recollées sur un autre, en particulier à celles qui sont habituellement utilisées en liaison avec les produits pharmaceutiques à usage humain ou vétérinaire. Elle concerne plus particulièrement les vignettes du domaine vétérinaire et notamment celles se rapportant à des vaccins présentés en flacons et destinées à être apposées sur un carnet de vaccination ou analogue. L'invention concerne aussi les emballages et conditionnements en général, et plus particulièrement ces flacons, munis des étiquettes ou vignettes conformes à l'invention.

Dans le domaine de la vaccination animale, notamment des petits animaux domestiques, les vaccins sont présentés en flacons de petites dimensions qui sont vendus par boîtes de plusieurs flacons et les informations concernant ces vaccins sont inscrites sur des vignettes autocollantes présentées sur un support commun. A titre d'exemple, pour un vaccin bivalent, on prévoit une vignette ou étiquette formée de deux parties relatives chacune à l'une des valences et que le vétérinaire est tenu d'apposer sur le carnet de vaccination de l'animal.

Cette présentation séparée est un obstacle à une parfaite gestion des carnets de vaccination, étant donné que par exemple, les flacons de vaccin sont en général conservés au froid dans un réfrigérateur et les vignettes stockées à part. Il existe donc un fort risque que le vaccin et la vignette utilisés ne concordent pas, ce qui peut constituer une gêne à un bon suivi sanitaire de l'animal.

Or ce mode de présentation séparée résulte de la nécessité que l'on avait de disposer de vignettes de surface suffisante pour porter toutes les informations requises, les flacons, comme d'autres modes de conditionnement ou contenants analogues tels qu'ampoules, corps de seringue, etc., étant par ailleurs de très petites dimensions. Un autre argument était la facilité d'utilisation de ces vignettes, leur décollement s'avérant particulièrement aisé et sûr lorsqu'elles sont présentées sur un support souple, ce qui n'est pas forcément le cas sur un support rigide et plus particulièrement sur un support de surface courbe et de petites dimensions.

L'art antérieur comprend des réalisations dans lesquelles une étiquette à partie détachable est apposée sur le support. Dans ces réalisations, une feuille anti-adhésive telle qu'un papier siliconé empêche la partie détachable de coller au support.

D'après la demande de brevet européen EP-A-0 284 703, on connaît par exemple une étiquette autocollante munie d'au moins une partie fixe et d'une partie détachable dont la surface adhésive est protégée par une feuille de papier siliconé qui se prolonge au delà du bord de l'étiquette pour constituer une languette d'arrachement pour le détachement de l'en-

semble feuille siliconée-partie détachable. Dans un mode particulier de réalisation, le papier siliconé est lui-même autocollant et il n'y a donc pas de languette comme dans le premier mode.

D'après la demande de brevet français FR-A-2 634 931, on connaît aussi une étiquette de ce type, dans laquelle la partie détachable est découpée dans la partie fixe et est munie sur son côté libre d'une languette d'arrachement dépassante, et dans laquelle la feuille anti-adhésive, telle que papier siliconé, a une surface supérieure à celle de la partie détachable, de manière à s'étendre sur une faible distance sous la région, de la partie fixe, qui entoure la partie détachable. Lors du décolllement de cette partie, la feuille anti-adhésive demeure sur le support. Cette réalisation impose de disposer la partie détachable sur un côté de la partie fixe en étant entourée par celle-ci sur trois côtés, ce qui limite la surface pour présenter des informations.

La demande de brevet européen EP-A-0 463 193 décrit une étiquette autocollante dont la longueur est supérieure à la circonférence du support, de telle manière que la partie détachable vienne s'appliquer sur une région, de l'étiquette elle-même, qui a fait l'objet d'un traitement de surface, de manière à jouer le rôle de l'habituelle feuille siliconée. Il peut y avoir deux parties détachables, chacune d'elles présentant une zone d'angle dépourvue d'adhésif, cette zone servant de prise pour le décolllement.

L'objectif principal de l'invention est donc de remédier à ces inconvénients en proposant une nouvelle étiquette ou vignette apte à être directement présentée sur un emballage ou conditionnement même de petites dimensions, et plus particulièrement sur un emballage ou conditionnement de surface convexe, tout en étant facile et sûre à utiliser et présentant une surface suffisante au regard des informations qu'il est nécessaire d'y apposer.

Un autre objectif de l'invention est de fournir une étiquette ou vignette qui constitue aussi un perfectionnement aux étiquettes ou vignettes à partie détachable, généralement utilisées notamment dans le domaine pharmaceutique humain et vétérinaire, notamment en évitant la présence de papier siliconé ou analogue sous la partie détachable de l'étiquette apposée sur son support, ce qui permet aussi d'offrir plus de possibilités en ce qui concerne les formes, disposition et surface des parties détachables.

L'invention a donc pour objet une étiquette ou vignette autocollante destinée à être placée sur un support, notamment un emballage ou conditionnement de produit pharmaceutique à usage humain ou vétérinaire et plus particulièrement sur un flacon ou analogue de vaccin humain ou vétérinaire, et munie d'au moins une partie détachable et d'une partie fixe destinée à demeurer sur le support lors du décolllement de la partie détachable, ainsi que d'une languette dépassant de l'étiquette et n'adhérant pas au support,

caractérisée en ce qu'elle comprend une bande de décollement qui s'étend entre la partie fixe et la ou les parties détachables et qui est conçue pour, lors de son actionnement, entraîner avec elle, au moins partiellement, la ou les parties détachables, puis éventuellement à en être séparée, et en ce que la bande de décollement est conçue pour être maintenue sur le support lorsque l'étiquette est apposée sur celui-ci et présente la languette dépassante. En d'autres termes, la bande de décollement peut soit entraîner la partie détachable de l'étiquette jusqu'à son décollement complet, soit initier son décollement pour que l'utilisateur puisse ensuite aisément achever le décollement de la partie détachable en question. La bande de décollement est maintenue sur le support, en ce sens qu'elle ne présente pas de bord libre.

Dans le cas des vaccins, on comprend qu'il peut être avantageusement prévu une partie détachable par valence ou par association de valences. La partie fixe demeurant sur le support permet d'identifier celui-ci de façon permanente.

On préfère que la bande de décollement soit elle-même autocollante et que la languette dépassante n'adhère pas au support.

Selon une réalisation très avantageuse, le bord de la bande de décollement situé au contact de la partie fixe s'étend de façon à se rapprocher progressivement du bord opposé de la bande de décollement, qui est parallèle au bord correspondant de la partie détachable, pour se terminer au contact de celle-ci. Une telle conformation facilite le décollement et l'entraînement de la ou des parties détachables en orientant l'effort de décollement. L'utilisateur est d'ailleurs invité à imprimer à la bande de décollement un mouvement orienté en direction de la ou des parties détachables.

Dans le cas où plusieurs parties détachables sont prévues, le bord de la bande de décollement situé au contact de la partie fixe se termine avantageusement au contact de la partie détachable la plus éloignée de la languette dépassante.

De préférence, le bord de la bande de décollement situé au contact de la partie fixe se rapproche progressivement de la partie détachable selon une forme courbe, ce qui est très avantageux pour le décollement notamment dans le cas de contenants de surface courbe.

De préférence, ledit bord de la bande de décollement voit son rayon de courbure diminuer fortement à l'extrémité de la bande qui rejoint la partie détachable.

De préférence encore, la ligne courbe définissant le bord de la bande de décollement situé au contact de la partie fixe présente très avantageusement un point d'inflexion, de préférence au voisinage de la zone à faible rayon de courbure.

La courbure donnée à ce bord de la bande de décollement présente l'avantage, en comparaison d'une

ligne droite, de dissiper les tendances à la déformation et au décollement dues à des influences extérieures telles que la chaleur ou intervenant au bout d'un temps assez long de stockage.

De façon préférée, la bande de décollement peut être séparée des parties fixe et détachable(s) de l'étiquette par un prédécoupage et le bord de la bande de décollement situé au contact de la ou des parties détachables peut rester relié à celles-ci par des moyens de liaison venant ou non d'un seul tenant avec les parties détachables et la bande de décollement, tels que notamment des ponts de matière, aptes à entraîner le décollement des parties détachables lorsque la bande de décollement est actionnée. Dans le cas où plusieurs parties détachables sont prévues, la bande de décollement se termine de préférence par un pont de matière relié à la partie détachable la plus éloignée de la languette, mais au voisinage de la partie détachable précédente.

Il est avantageusement prévu un moyen de liaison tel que notamment un pont de matière entre la bande de décollement et la partie détachable, tout près de la languette dépassante.

Dans le cas notamment des flacons et autres contenants analogues présentant une partie allant se rétrécissant tel qu'un col, la bande de décollement ou la languette dépassante, notamment son extrémité libre, peut être judicieusement conformée pour s'étendre au regard du col de façon à offrir une prise aisée à l'utilisateur.

Conformément à l'invention, il est très avantageux de recourir à deux adhésifs différents, à savoir un adhésif fort (c'est-à-dire à fort pouvoir d'adhésion) pour la partie fixe et un adhésif plus faible (pouvoir d'adhésion plus faible) pour la ou les parties détachables et la bande de décollement.

Il va de soi que d'autres solutions sont envisageables, quoique la précédente soit préférée, telles que l'apposition d'un adhésif unique pour l'ensemble de l'étiquette, les caractéristiques de celle-ci qui viennent d'être décrites faisant en sorte que l'actionnement de la bande de décollement n'entraîne le détachement, par rapport au support, que de la ou des parties détachables, en sus bien entendu de la bande de décollement elle-même. Cela n'est pas exclusif d'autres possibilités qui, par exemple, pourraient y associer l'apposition d'un adhésif supplémentaire sur la partie du support qui reçoit la partie fixe.

La présence de la bande de décollement conforme à l'invention présente des avantages considérables :

- Dans le cas préféré où l'on utilise deux adhésifs différents, la bande isole la partie détachable de l'adhésif fort apposé sur la partie fixe, dans la région la plus sensible de la partie détachable.

Une application défectueuse de l'adhésif fort ou un fluage de celui-ci au cours du temps en direction de la partie détachable a peu de conséquences sur

les qualités de l'étiquette, car la forme courbe de la bande de décollement permet un décollement sans risque même en présence d'adhésif fort.

- Une forme courbe, et même une forme courbe à point d'inflexion, peut être utilisée pour la région de l'étiquette subissant les efforts les plus importants au moment du décollement, avec les avantages indiqués plus haut. Il ne serait guère envisageable de donner une telle forme à la partie détachable elle-même.
- La même bande permet le décollement aisé et sûr des deux parties détachables des étiquettes qui en sont munies, en offrant un maximum de surface utile pour un maximum de sécurité.

L'invention a encore pour objet les emballages ou conditionnements portant une étiquette selon l'invention, notamment emballages ou conditionnements pour produits pharmaceutiques à usage humain ou vétérinaire. De préférence encore, il s'agit d'un flacon du type de ceux habituellement utilisés pour contenir des vaccins à usage humain ou vétérinaire, ou encore de contenants analogues du type ampoule, corps de seringue, injecteurs, blister, etc.

L'invention va être maintenant décrite plus en détail en liaison avec un mode de réalisation particulier de l'invention, pris à titre d'exemple non limitatif et se référant au dessin annexé.

La figure 1 représente un mode de réalisation de l'étiquette selon l'invention, comportant une partie fixe et deux parties détachables.

La figure 2 représente un autre mode de réalisation comportant une seule partie détachable.

La figure 3 représente une variante de réalisation d'une étiquette ayant deux parties détachables.

La figure 4 représente un flacon muni de l'étiquette de la figure 1.

La figure 5 représente une bande de décollement et une languette dépassante selon un mode de réalisation préféré.

A la figure 1, on voit une étiquette ou vignette comportant deux parties détachables 1 et 2, une partie fixe 3, une bande de décollement 4, dont la forme préférée sera mieux comprise au regard de la figure 5, et une languette 5 dépassant de l'étiquette. Les pièces 1, 2 et 4 sont autocollantes, ce qui signifie aussi dans le cadre de l'invention qu'elles sont aptes à être décollées, puis recollées sur un autre support. En revanche, la languette dépassante 5 est conçue pour ne pas adhérer au support auquel l'étiquette est destinée, ce qui peut être réalisé de différentes manières accessibles à l'homme du métier. Elle peut par exemple être dépourvue d'adhésif.

Il est prévu, entre les parties détachables 1 et 2 et la bande de décollement 4, des moyens pour que l'actionnement de cette dernière entraîne le décollement au moins partiel desdites parties 1 et 2, d'abord la partie 1, puis la partie 2. Dans le mode de réalisation représenté, il est prévu une pont de matière 7 en-

tre la partie détachable 1 et la bande de décollement 4, tout près de la languette dépassante 5. Un autre pont de matière 8 est prévu entre la partie détachable 2 et la bande de décollement 4, tout près de la partie détachable 1. Dans le mode de réalisation représenté, cette bande se termine d'ailleurs par ce pont de matière, le bord 6 de la bande situé au voisinage de la partie fixe s'étendant suivant une forme courbe jusqu'à former ce pont de matière 8.

On voit que la courbure du bord 6 diminue fortement au voisinage du pont de matière 8.

A la figure 5, on peut voir une forme de réalisation préférée de la bande de décollement, dans laquelle la courbure du bord 6 présente un point d'inflexion.

Autrement, la bande 4 peut être reliée de toute manière connue en soi au reste de la partie détachable 1 et à la partie fixe de façon à permettre à la fois la manipulation d'un seul tenant de l'étiquette lors de sa mise en place sur son support, par exemple un flacon de vaccin, et le décollement conforme à l'invention des parties détachables 1 et 2. On peut par exemple prévoir un prédécoupage ayant une résistance inférieure à celle des ponts de matière 7 et 8. Les mêmes dispositions sont prises entre la partie détachable 2 et la partie fixe 3.

Pour assurer un fonctionnement parfait de cette étiquette, l'utilisateur est invité à imprimer à la bande de décollement 4, par l'intermédiaire de la languette dépassante 5, un mouvement dirigé vers les parties détachables 1 et 2. L'actionnement de la bande doit au moins permettre un décollement partiel des parties 1 et 2, à la suite de quoi l'utilisateur pourra achever un décollement parfait des parties détachables 1 et 2.

Le mode de réalisation de la figure 2 ne comporte que la partie détachable 1 avec le pont de matière 7. La bande de décollement 4 se termine sur la partie détachable 1, la partie fixe 9 correspondant aux parties fixe 3 et détachable 2 du mode de réalisation de la figure 1.

La figure 3 représente une variante de réalisation combinant les parties détachables 1 et 2 de la figure 1 et la partie fixe 9 de la figure 2.

Enfin, la figure 4 représente un flacon 10 muni d'une étiquette ou vignette selon la figure 1. On voit que la languette dépassante 5 non autocollante, se situe au regard de la partie 11 du flacon allant se rétrécissant, cela pour faciliter la prise par l'utilisateur.

Revendications

1. Etiquette autocollante destinée à être placée sur un support et munie d'au moins une partie détachable et d'une partie fixe destinée à demeurer sur le support lors du décollement de la partie détachable, ainsi que d'une languette dépassant de l'étiquette et n'adhérant pas au support, caracté-

- risée en ce qu'elle comprend une bande de décollement (4) qui s'étend entre la partie fixe (3;9) et la ou les parties détachables (1,2) et qui est conçue pour, lors de son actionnement, entraîner avec elle, au moins partiellement, la ou les parties détachables (1,2), puis éventuellement à en être séparée, et en ce que la bande de décollement (4) est conçue pour être maintenue sur le support lorsque l'étiquette est apposée sur celui-ci et présente la languette dépassante (5).
2. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la bande de décollement (4) est auto-collante.
3. Etiquette selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que le bord (6) de la bande de décollement (4) situé au contact de la partie fixe (3;9) s'étend de façon à se rapprocher progressivement du bord opposé de ladite bande de décollement (4), qui est parallèle au bord correspondant de la partie détachable (1,2), pour se terminer au contact de celle-ci.
4. Etiquette selon la revendication 3, caractérisée en ce que, dans le cas où plusieurs parties détachables (1,2) sont prévues, le bord (6) de la bande de décollement (4) situé au contact de la partie fixe (3) se termine au contact de la partie détachable (2) la plus éloignée de la languette dépassante (5).
5. Etiquette selon la revendication 3 ou 4, caractérisée en ce que le bord (6) de la bande de décollement (4) situé au contact de la partie fixe (3;9) se rapproche progressivement de la partie détachable (1,2) selon une forme courbe.
6. Etiquette selon la revendication 5, caractérisée en ce que la bande de décollement (4) voit son rayon de courbure diminuer fortement à l'extrémité de la bande qui rejoint la partie détachable (1,2).
7. Etiquette selon la revendication 5 ou 6, caractérisée en ce que la ligne courbe définissant le bord (6) de la bande de décollement (4) situé au contact de la partie fixe (3;9) présente un point d'inflexion.
8. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que la bande de décollement (4) est séparée des parties fixe (3;9) et détachable (1,2) de l'étiquette par un prédécoupage et en ce que le bord de la bande de décollement (4) situé au contact de la ou des parties détachables (1,2) reste relié à celles-ci par des moyens de liaison (7,8) aptes à entraîner le décollement des parties détachables lorsque la bande de décollement (4) est actionnée.
9. Etiquette selon la revendication 8, caractérisée en ce que les moyens de liaison (7,8) entre les parties détachables (1,2) et la bande de décollement (4) sont des ponts de matière.
10. Etiquette selon la revendication 9, caractérisée en ce que, dans le cas où plusieurs parties détachables (1,2) sont prévues, la bande de décollement (4) se termine par un pont de matière (8) relié à la partie détachable (2) la plus éloignée de la languette (5), mais au voisinage de la partie détachable précédente.
11. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisée en ce qu'un moyen de liaison ou pont de matière (7) est prévu entre la bande de décollement (4) et la partie détachable (1), tout près de la languette dépassante (5).
12. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce qu'un adhésif fort est prévu pour la partie fixe (3 ; 9), tandis qu'un adhésif plus faible est prévu pour la ou les parties détachables (1,2) et la bande de décollement (4).
13. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisée en ce que, dans le cas où elle est destinée à des flacon (10) et autres contenants analogues présentant un col (11), la bande de décollement (4) ou la languette dépassante (5) est conformée pour s'étendre au regard du col (11) lorsque l'étiquette est en place.
14. Etiquette selon la revendication 13, caractérisée en ce que l'extrémité libre de la languette dépassante (5) est conformée pour se situer au regard du col (11) lorsque l'étiquette est en place.
15. Emballage ou conditionnement, notamment pour produit pharmaceutique à usage humain ou vétérinaire, portant une étiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 14.

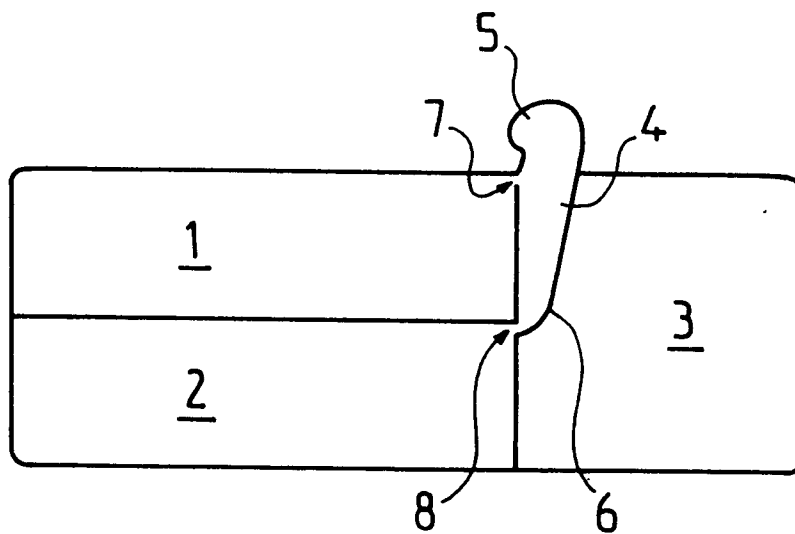


FIG. 1

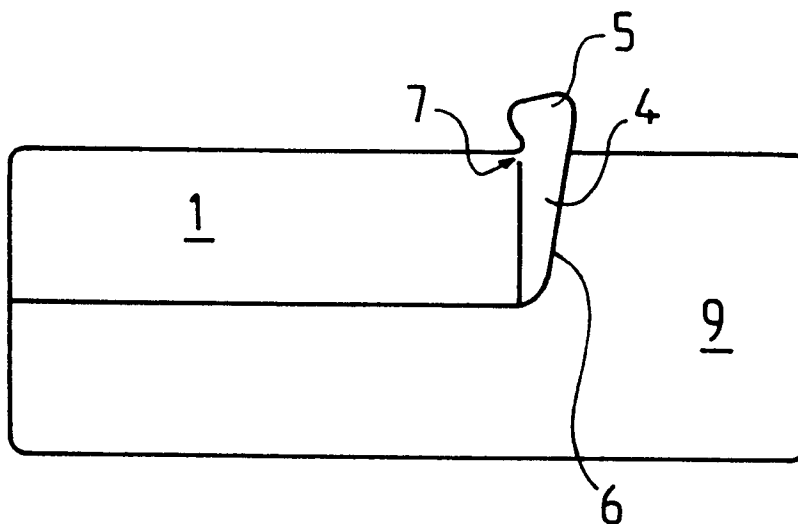


FIG. 2

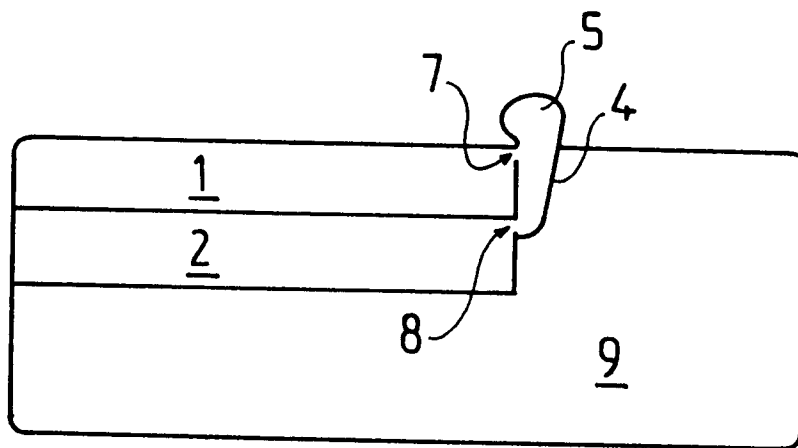


FIG. 3

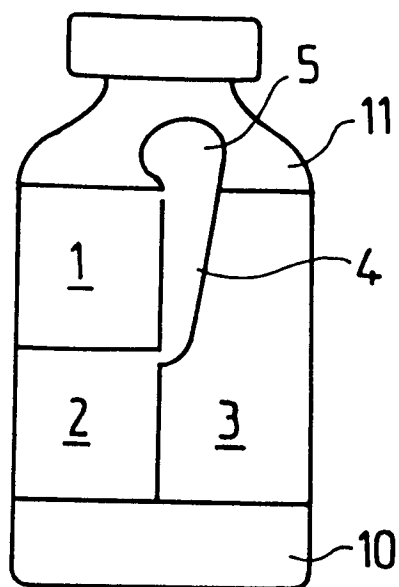
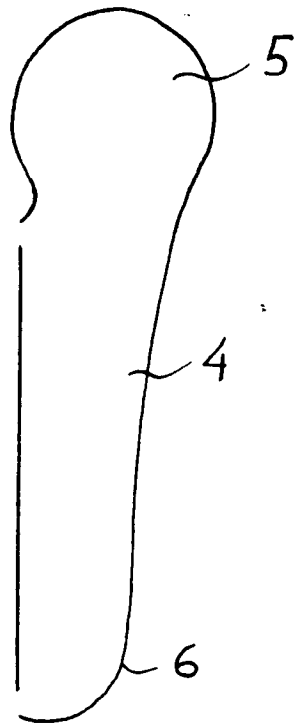


FIG. 4

FIG 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 2937

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	EP-A-0 284 703 (PULSAR S.N.C.) * colonne 3, ligne 53; figures 1,2 * ---	1	G09F3/02
A	FR-A-2 634 931 (BOIRON S. A.) * page 6, alinéa 14 - page 7, alinéa 10 * ---	1	
A	GB-A-2 179 910 (HENRY BOOTH-HULL-LTD) * abrégé; figure 1 * * page 1, ligne 120 - page 2, ligne 10 * ---	1	
A	EP-A-0 463 193 (SCHREINER ETIKETTEN UND SELBSTKLEBETECHNIK GMBH) * abrégé; revendications 1,5,8,9; figures 1,2 * ---	1	
A	US-A-5 056 827 (THEODORE S. SASSO) * colonne 3, ligne 24 - ligne 55; figure 2D * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			G09F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 Mars 1994	Examineur Hulne, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM L503 03.82 (P04C02)